

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abrevoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIEN et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul autorisé pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFITTE BULLIEN et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
Six mois, 14  
Un an, 25

ROUBAIX, 25 JUIN 1868.

### Bulletin politique.

Le Sénat a consacré mardi la plus grande partie de sa séance à la discussion de la pétition des négociants et fabricants de Roubaix. On trouvera plus loin le compte-rendu analytique. Comme il fallait s'y attendre, le Sénat a passé à l'ordre du jour.

Ce n'est plus seulement contre Rome mais aussi contre Florence que les Garibaldiens et Mazziniens se préparent à marcher. Les enrôlés des sociétés secrètes sont à leur poste. Qui veut savoir ce que nous sommes, dit effrontément le Comité n° 10, n'a qu'à se présenter à la première barricade qui sera élevée dans les rues de Milan. Il nous trouvera au poste de l'honneur avec le drapeau de la République et le fusil des citoyens libres.

Divers journaux étrangers affirment que Garibaldi et Mazzini s'entendent à cette heure sur tous les points, et que l'heure de la crise suprême est arrivée. Admettons qu'il y ait un peu d'exagération dans ces nouvelles, il n'en est pas moins certain que la situation de l'Italie est devenue insoutenable, et que, au Nord comme au Midi, un mouvement révolutionnaire est sur le point d'éclater. L'un de ces jours, écrit-on de Florence à l'un des correspondants du Times, la tempête éclatera, et tout sera bouleversé ! Il y aura d'affreux déchirements, mais personne ne s'étonnera du cataclysme !

Une partie du détachement anglais qui a servi en Abyssinie, les dragons de la garde et le 33<sup>e</sup> régiment, est arrivée à Portsmouth. Ces troupes ont été reçues avec enthousiasme par une foule immense qui bordait les quais et les remparts des fortifications.

Un incident fort imprévu s'est produit mardi soir à la Chambre des communes. Lord Elcho, voulait qu'on nommât une commission chargée d'examiner si l'organisation militaire de l'Angleterre n'est pas de beaucoup inférieure à celle de la Prusse et de la France. Le secrétaire d'Etat de la guerre s'est borné, pour toute réponse, à faire l'éloge des volontaires anglais. L'emploi du système prussien, a-t-il ajouté, n'est pas nécessaire et le peuple britannique y répugnerait.

Lord Elcho a retiré sa proposition. Les journaux anglais contiennent de curieux détails sur le meeting qui vient d'avoir lieu à l'hôtel de ville de Londres, au sujet du bill Gladstone. A plusieurs reprises, on a vu sur le bureau de la présidence, des membres de l'Assemblée s'arracher des pancartes ou des papiers, s'injurier, à ce point que pour éviter des voies de fait, on dut recourir à la police. D'après un correspondant, le lord-maire aurait été frappé par un individu au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre avant de quitter la salle; un autre forcené aurait cherché à asséner sur la tête de l'aldéman, sir Rose, un coup de bâton qui, heureusement, n'a pas porté. En un mot, dit le Times, du commencement à la fin, le caractère de ce meeting a été inconvenant et honteux.

Le premier numéro du journal hebdomadaire l'ÉLECTEUR doit être mis en vente aujourd'hui à Paris. Ce journal est publié sous la direction de MM. Jules Favre, Hénon, Ernest Picard, députés au Corps législatif. Voici son programme : L'ÉLECTEUR est fondé avec la pensée de faire pénétrer les candidatures indépendantes dans les villages les plus reculés, ces camps retranchés des candidatures officielles. Faire comprendre aux citoyens l'importance des institutions représentatives ; Les habituer à la résistance pacifique contre l'illégalité, en vulgarisant les notions nécessaires à tout citoyen pour défendre ses droits ; Dénoncer les abus et seconder ceux qui les combattent ; Propager dans toutes les communes de France les progrès agricoles et industriels réalisés dans quelques-unes ; Être, en un mot, à côté du Moniteur des Communes, un organe indépendant

qui saura le contrôler et le réster au besoin ; Voilà le but poursuivi par l'ÉLECTEUR ; il va paraître à une heure solennelle, car la période électorale est moralement ouverte. J. RENOUX.

### SÉNAT

#### Pétition des négociants et fabricants de Roubaix.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 1868.

Présidence de S. Exc. le premier président TROPLONG.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

La suite de l'ordre du jour appelle la délibération sur les conclusions d'un rapport présenté le 12 juin dernier par M. Gouin, au sujet d'une pétition portant le n° 580 et relative à des plaintes formulées par des négociants et fabricants de Roubaix contre les traités de commerce.

La commission des pétitions a proposé l'ordre du jour.

MM. Gaudin, Chamblain et L'Hôpital, conseillers d'Etat, sont au banc des orateurs du gouvernement.

M. Lefebvre-Durafle. — Messieurs les sénateurs, dans la séance du 12 juin, en demandant au Sénat de ne pas passer immédiatement à l'ordre du jour sur la pétition de 159 négociants et industriels de Roubaix, mon intention n'a pas été de rouvrir le débat, si étendu, si approfondi qu'a occupé neuf séances du Corps législatif et qui a fixé l'attention de tous ceux qui, en France, s'occupent d'industrie et de commerce.

Si le rapport de l'honorable M. Gouin ne se fut pas produit à une fin de séance, je me serais contenté de quelques observations qui, sans en attaquer les conclusions, en auraient modifié, tempéré ou expliqué la portée.

Pour que la pétition ne passât pas confondue avec tant de pétitions frivoles auxquelles le Sénat ne refuse cependant pas son attention, il m'a fallu recourir à la demande un peu solennelle de l'ajournement de la discussion. La gravité de ces formalités ne changera pas cependant la nature de mes observations qui seront d'ailleurs de peu d'étendue.

La première est relative au retard qu'a subi la présentation du rapport de M.

Gouin. La pétition des industriels de Roubaix a été envoyée au Sénat le 15 janvier, alors que la crise commerciale pesait de tout son poids sur le pays.

Une telle pétition exigeait certainement un rapport fait d'urgence, et il est fâcheux que le Sénat ait perdu l'occasion de provoquer dans son sein le débat qui a eu lieu au Corps législatif et de recueillir les déclarations si rassurantes qui ont été faites par le gouvernement.

L'orateur croit devoir constater à cet égard deux courants d'opinion ; l'une, qui tend à laisser au Corps législatif les grandes discussions, ce qui amènerait l'effacement du Sénat ; l'autre, qui n'a pas prévalu dans l'affaire de la pétition des industriels de Roubaix, mais qui tout en étant pénétrée des égards dus au Corps législatif, se montre cependant plus jalouse des prérogatives du premier corps de l'Etat.

M. le Président. — Il ne faut pas voir là une question de prérogative. Le retard qu'a subi le rapport de M. Gouin ne doit tenir qu'à l'état général de la santé de notre collègue.

M. Lefebvre-Durafle croit qu'il y a d'autres circonstances qui ont fait ajourner le rapport. M. Gouin n'est pas malade depuis le mois de janvier. L'observation qu'il fait a d'ailleurs une portée générale. Elle peut s'appliquer à d'autres cas qu'à celui de la pétition de Roubaix. Il a lui-même à faire des rapports, qu'il regrette avoir été forcé d'ajourner.

M. le Président. — Mais il ne faut pas soulever ainsi des questions de prérogative. (Assentiment.)

M. Lefebvre-Durafle. — Il ne s'agit pas de question de prérogative. Il ne peut y avoir lutte entre nous et le Corps législatif.

M. le Président. — Veuillez continuer votre discussion.

M. Lefebvre-Durafle poursuit en déclarant qu'il a d'ailleurs peu de chose à dire de la pétition quant au fond. Elle n'allègue que des principes vagues qu'il n'est pas possible d'appuyer par un renvoi.

L'orateur ne fera qu'une réserve : c'est gratuitement que le rapport affirme que les pétitionnaires demandent au Gouvernement d'accorder des primes à la sortie. Ils savent que les primes d'entrée étant supprimées, il n'est pas possible de demander des primes de sortie. Ce qu'ils voudraient, c'est le concours de l'Etat. Seulement ils auraient dû mieux préciser les conditions dans lesquelles ils le sollicitent.

En définitive, les pétitionnaires acceptent avec résignation l'ordre du jour, parce qu'ils ont aujourd'hui l'espoir fondé de voir des jours meilleurs que ceux dans lesquels ils adressaient leur pétition au Sénat. Déjà l'industrie prend un nouvel essor, et les déclarations du gouvernement sont de nature à la rassurer.

Les traités de 1860 ne seront point, il est vrai, dénoncés, mais ils ne vivront que d'année en année, pouvant être discutés par le pays ; le droit du chef de l'Etat de signer les traités de commerce, sera respecté, mais le gouvernement n'oubliera que pas à pas, s'éclairant sur les besoins et les nécessités du commerce et de l'industrie, s'adressant à la publicité, faisant appel aux discussions du Corps législatif.

Il me semblait bon, dit en terminant l'orateur, que ces engagements fussent inscrits dans vos procès-verbaux, à côté de la pétition des industriels de Roubaix. La France, en effet, y puisera des encouragements pour les grandes luttes du travail.

M. le baron de Buxental. — Je comptais présenter au Sénat et au Gouvernement quelques observations à l'occasion de la demande des primes de sortie formée par les pétitionnaires. Je voulais examiner si, dans notre régime actuel, il n'y a pas de primes, et si le Gouvernement est en droit d'accorder aux uns ce qu'il refuse à d'autres.

Je fais allusion aux acquits à caution, qui ont déjà été longuement discutés par le Sénat. Je comptais examiner le régime nouveau établi par le règlement de M. le ministre du commerce, et rechercher si les conditions nouvelles, faites à l'industrie par ce règlement, sont conformes à une jurisprudence de trente-deux ans sur la matière, aux déclarations solennelles faites par le Gouvernement dans une autre enceinte, aux précédents mêmes de la question, précédents établis par une loi de six mois, par un vote du Comité consultatif des arts et manufactures, par une première circulaire du ministre du commerce, et en dernier lieu par le vote du Sénat. Enfin, je voulais rechercher si le règlement nouveau est en harmonie ou en contradiction avec les besoins actuels.

Mais, d'une part, je ne vois pas ici M. le ministre du commerce, il est retenu dans une autre enceinte et ce n'est pas mon habitude de prendre à partie les absents.

D'autre part, quelques-uns de mes collègues m'ont fait remarquer qu'une circonstance prochaine et plus naturelle allait m'être offerte pour exposer mes principes économiques, j'ajourne donc

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.  
26 JUIN 1868.

— 24 —  
**LE JEUNE DOCTEUR**

— 25 —  
SECONDE PARTIE.

— Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 24 juin 1868. —

de mon confrère M. Van Hoof l'emploi ponctuel des remèdes prescrits ; puis je partirai sans retard, pour laisser jouir le malade du repos dont il a besoin.

Après s'être entretenu quelques moments à voix basse avec le chirurgien, il se tourna vers le vieux docteur, dont les yeux étaient ouverts à moitié, et lui dit : — Adieu, monsieur Heuvels, je vous quitte ; mais s'il vous plaisait de me faire appeler encore, c'est toujours avec joie que j'accourrai me mettre à votre service.

Le malade le regarda d'un oeil irrésolu ; mais il ne témoigna pas autrement qu'il avait entendu son adieu.

Le curé sortit de l'appartement avec Adolphe et descendit silencieusement l'escalier après lui.

Sous la porte cochère, Adeline attendait le jeune docteur ; elle s'écria en joignant les mains comme pour une prière :

— Adolphe, Adolphe, vous partez ! Oh ! dites-moi quelque chose pour soutenir mon courage. Ne me trompez pas ; est-il vrai que je puis espérer ?

— Pauvre Adeline ! dit le jeune homme, tranquillisez-vous, vous pouvez espérer. Je vous supplie, faites en sorte que votre père suive bien toutes les prescriptions de M. Van Hoof. Je puis me tromper ; mon expérience est faible et ma science faillible ; mais ma croyance, ma ferme croyance est que votre père vous sera conservé. Ayez donc confiance en la miséricorde du ciel.

Un feu étrange étincela dans les yeux de la jeune fille, et son visage fut illuminé par un enthousiasme soudain.

— O Adolphe, s'écria-t-elle, si mon père pouvait être guéri, si jamais il vous

devenait la vie, à vous... Mon lieu, ne m'écrivez pas sous une espérance trop lourde à porter.

Le curé ouvrit la porte, prit le jeune homme par la main et l'entraîna dans la rue.

### XII

Le soleil venait de poindre à l'horizon, et déjà toute la famille Valkies, assemblée autour d'une petite table, prenait le repas du matin.

Tout en déjeunant, on s'entretenait de l'événement qui, depuis une semaine, occupait l'attention de tout le monde, car Adolphe répondait à une demande de son grand-père :

— En effet, il s'est écoulé six jours depuis que j'ai été appelé chez M. Heuvels ; mais, d'après les éclaircissements qui m'ont été donnés avant-hier par mon confrère Van Hoof, je ne doute plus de la guérison du père d'Adeline.

— Je regrette que vous n'ayezyas été à la maison hier soir pour parler vous-même à M. Van Hoof, dit le vieillard. Il ne montrait pas tant de confiance et vous et semblait même inquiet.

— Vous vous êtes probablement abusé, grand-père, puisqu'il vous a dit ce M. Heuvels allait bien.

— Qu'il allait passablement, n'a-t-il dit ; le malade se plaint toujours de vives douleurs d'entrailles.

— Mais il mange, et son estomac refuse pas les aliments, objecta le jeune homme ; c'est un bon signe. En tout cas, nous nous inquiétons à tort ; puisque M. Van Hoof a promis de venir ce matin, nous saurons bientôt à quoi nous

tenir. Quant à moi, j'espère fermement la guérison de M. Heuvels. Ses jambes sont dégonflées et la couleur de son visage redevient naturelle. Je ne serais nullement étonné si, aujourd'hui ou demain, il voulait déjà sortir de son lit, pour se promener dans sa chambre.

— Sitôt ? interrompit la veuve. Ce serait presque un miracle.

— Assurément non, ma mère ; la chose est fort simple. Quand les organes de la vie restent intacts dans notre corps, rien ne se conforme aussi vite que le sang. Pour être tout à fait guéri, M. Heuvels n'a plus besoin que de reprendre ses forces.

— Mais ces douleurs internes ? gramaire ! le vieillard en secouant la tête en signe de doute. Si quelque chose d'inattendu était venu aggraver la maladie...

— Un médecin n'est jamais assuré contre des complications inattendues, dit le jeune homme en soupirant.

— Grand-père, grand-père, vous voulez toujours voir les choses en noir, s'écria Française avec un accent de reproche. Adolphe doit savoir cela bien mieux que nous. Oh ! combien cette bonne Adeline sera heureuse de revoir son père en bonne santé ; la mort a été si près de lui ! Et c'est à vous qu'elle le doit, Adolphe. Si elle pouvait venir ici, comme elle nous témoignerait sa reconnaissance avec des mots touchants qui vont droit au cœur, comme elle seule sait en trouver !

La jeune fille s'interrompit tout à coup, et courut à la fenêtre pour regarder une voiture qui venait de s'arrêter devant la porte de M. Heuvels.

— C'est M. Van Hoof qui va voir le malade, dit-elle en se retournant avec une

physionomie inquiète. De si bonne heure ! Qu'est-ce que cela signifie ? Probablement que...

— Serait-il survenu quelque chose ? Adolphe, la veuve se pencha vers elle. — Ah ! M. Van Hoof vient de ce côté ! s'écria Française. Dieu veuille qu'il soit un messager de bonheur !

Adolphe avait à peine eu le temps de faire quelques pas vers la porte, que déjà le chirurgien entra dans la chambre et lui serrait la main avec cordialité.

— Eh bien, confrère, quelle nouvelle du malade ? demanda le jeune homme avec une inquiétude visible. — Qu'est-ce que ça appelle de si bonne heure ?

La veuve et sa fille, toutes tremblantes, étaient suspendues aux lèvres du chirurgien.

— Mais pourquoi êtes-vous tous si inquiets ? remarqua celui-ci avec étonnement. Il n'y a rien dans l'état de M. Heuvels qui justifie vos craintes, du moins suivant mon opinion.

— Vous voyez bien, grand-père, que vous avez tort ! s'écria Française. — Vous allez partager notre déception, n'est-ce pas, M. Van Hoof ? dit Adolphe en approchant une chaise de la table.

— Merci, j'ai déjeuné, dit le chirurgien. — Asseyez-vous, au moins. Ainsi, votre visite matinale n'a aucune raison qui puisse nous inquiéter ?